

M et Mme Causse

PARIS

Parents d'un enfant trisomique de 12 ans qui parle (avec une plus ou moins bonne articulation), mais qui ne lit pas et n'écrit pas, nous pratiquons la CF depuis un an, et nous tenons à dire le plaisir extraordinaire qu'il en a retiré. Cela l'a rendu déterminé à progresser. Il est plus confiant en sa faculté de progrès et au regard que les autres peuvent avoir sur lui.

Il est capable d'exprimer sur la machine beaucoup plus de pensées ou de récits qu'il ne peut le faire par la parole ou par l'écriture normale, et montre ainsi que ce que l'on soupçonnait de sa pensée, de sa mémoire et de son raisonnement était bien réel. La CF lui a rendu la vie plus "pleine" et plus complète.

Il est un fait que ses moyens de communications normaux (parole et écriture) sont très limités. Il vivait jusqu'ici plus ou moins en vase clos, puisqu'il ne pouvait s'exprimer que très sommairement. De plus, il s'en rendait compte : frustration, complexe d'infériorité, tristesse...

Et voilà que, avec l'aide du facilitateur, il découvre un autre moyen de communication, de substitution, où il est à l'aise et n'est pas inférieur aux autres : il s'y défoule, s'y exprime sans complexe et a par conséquent pris de l'assurance et de la confiance en lui. Il est ouvert et débloqué.

Comment expliquer de notre point de vue, c'est-à-dire vu par des parents, le rôle de facilitateur ? Il faut à coup sûr, qu'il y ait une relation de confiance entre les deux êtres, et que le facilitateur ait des dons de réceptivité, de disponibilité et de sensibilité que n'importe qui n'a probablement pas.

A partir de là, on peut peut-être penser que le facilitateur apporte un complément ou une régulation d'influx nerveux à un être hypotonique de naissance. Mais ce n'est qu'une supposition très aléatoire. Ce qui est sûr, ce dont nous pouvons témoigner, c'est que le facilitateur, quel qu'il soit, ne fait qu'aider à la transcription de la pensée personnelle de l'enfant ; l'enfant exprime des pensées et raconte des histoires qui lui sont strictement personnelles et que le facilitateur n'a aucun moyen de deviner ni même de soupçonner à l'avance.